



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 126190

## Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la surcharge des effectifs dans les classes de nombreuses écoles maternelles. Alors que le ministre avait annoncé en avril 2011 un effectif moyen de 25 élèves par classe, nombreuses sont les classes de maternelle qui, au premier trimestre de l'année scolaire 2011-2012, comptaient en réalité plus de 32 élèves. Pour atteindre les objectifs qui sont ceux de l'école maternelle, notamment la socialisation et la mise en place du langage, les enseignants doivent être en mesure d'assurer un suivi personnalisé de leurs élèves, permettant notamment de repérer leurs difficultés d'apprentissage, passagères ou non, et de mettre en place un accompagnement des élèves concernés. Dans ces conditions de sureffectif qui génèrent du *stress* et de la fatigue, on assiste à une dégradation des conditions d'accueil des élèves et des conditions de travail des équipes enseignantes, ainsi qu'à un nouveau recul de la scolarisation des enfants de deux ans particulièrement dommageable chez les populations défavorisées, en zone urbaine comme en zone rurale. Par ailleurs, les récentes annonces de suppression de postes d'enseignants, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le démantèlement progressif des RASED, le relèvement des seuils d'ouverture, ne sont pas pour rassurer familles et enseignants sur la situation dans les écoles à la rentrée 2012. Aussi lui demande-t-il quels moyens il compte mettre en oeuvre afin de permettre au service public de l'éducation de remplir sa mission et de contribuer ainsi efficacement à la réduction des inégalités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 126190

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 2012, page 393

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)